



PRESENTATION

CFA-Relais



Nos Missions

↳ Accompagnement renforcé des usagers reconnus sur le champ du handicap dans le cadre d'un

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

↳ Accompagnement des salariés reconnus sur le champ du handicap sur

TOUS TYPES DE CONTRAT

Contrat de professionnalisation, contrats aidés, CDI, CDD

EN MILIEU ORDINAIRE

Nous intervenons sur l'ensemble de la Région Hauts de France



L'Accompagnement Périphérique

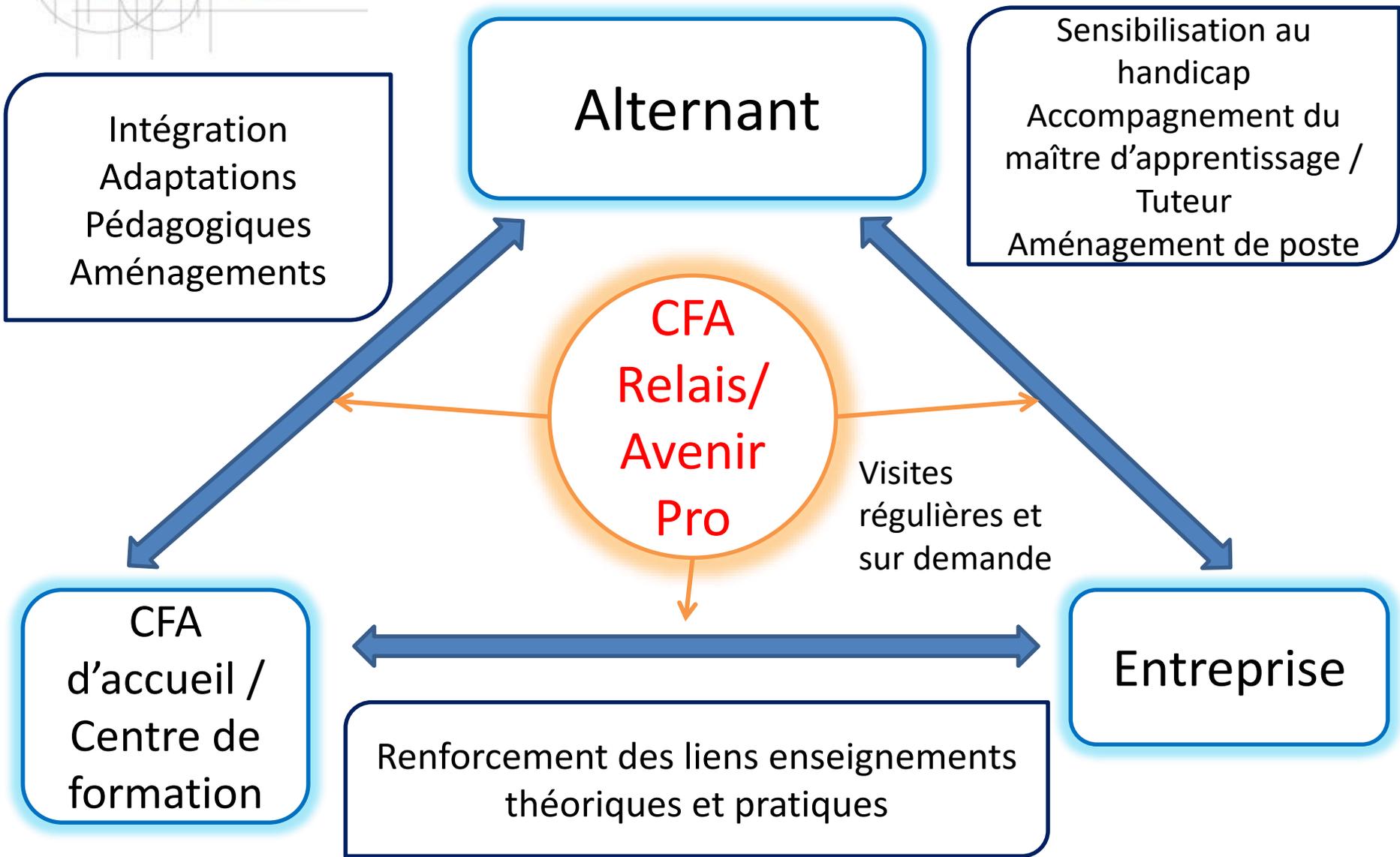
Tous les salariés suivis par le CFA Relais et Avenir Pro peuvent bénéficier d'un accompagnement périphérique par un éducateur spécialisé.

Ses champs d'intervention sont multiples et variés :

- La mobilité
- Le logement
- La gestion budgétaire
- Les démarches administratives
- Le partenariat avec les structures de suivi



Le contrat en alternance



Le contrat d'apprentissage

MODALITES	<ul style="list-style-type: none">- CDD : contrat de 12 à 36 mois- Temps Plein- $\frac{3}{4}$ du temps en Entreprise- $\frac{1}{4}$ du temps au CFA
OBLIGATIONS	<ul style="list-style-type: none">- Formation au CFA d'accueil- Réglementé par le Code du Travail- Passer la visite d'aptitude
DROITS	<ul style="list-style-type: none">- Statut Salarié- Rémunération en fonction de l'âge et de l'année de formation
POUR QUI ?	<ul style="list-style-type: none">- A partir de 16 ans et sans limite d'âge
OU ?	<ul style="list-style-type: none">- Entreprise privée- Collectivité- Entreprise Adaptée

Le contrat de professionnalisation

MODALITES	<ul style="list-style-type: none">- CDD : contrat de 6 à 24 mois- CDI- Temps Plein- Temps en Entreprise- Temps en centre de formation : temps minimum de formation 150 heures
OBLIGATIONS	<ul style="list-style-type: none">- Formation- Réglementé par le Code du Travail- Passer la visite d'aptitude
DROITS	<ul style="list-style-type: none">- Statut Salarié- Rémunération en fonction de l'âge
POUR QUI ?	<ul style="list-style-type: none">- A partir de 16 ans et sans limite d'âge- Demandeur d'emploi de + 26 ans, bénéficiaires des minima sociaux
OU ?	<ul style="list-style-type: none">- Entreprise privée- Agence Intérimaire- Entreprise Adaptée

POUR RESUMER

Pour accéder à un contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation) et bénéficier de l'accompagnement du CFA RELAIS AVENIR PRO, il faut :

- Etre bénéficiaire d'une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**
- Etre bénéficiaire d'une **Orientation vers le Milieu Ordinaire**
- Avoir **défini et confirmé son projet** professionnel (par le biais de stages par exemple)
- Trouver une entreprise susceptible de vous prendre en alternance
- Etre prêt à s'engager dans un parcours de formation

Le contrat d'apprentissage est diplômant : CAP, BP, Bac Pro, Licence, Master

Le contrat de professionnalisation est certifiant : Titre Professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), formation interne à l'entreprise



CFA Relais Avenir Pro
ZAL de la Fosse 7 – Avenue du siège
62210 Avion

03 21 13 69 70

contact@avenirpro.fr